

R. LECOQ

armures se fai-  
rmi les amis de

tout ceci n'est  
baron.

ce que sivent  
s enfants, que

nd même, dans

omme la vôtre,

traîtres que de

z-vous dupes,

ui, comme vous

illusions pour

ceux qui, par

it fortement une

it que cette cho-

us véritable-

arquis de Cour-

de Sairmeuse

us ?...

ussa les épau-

aurait avertis ?

illité (tait fein-

t l'envoloppa

rouvait.

t du ton le plus

ble qu'à cette

marquis sont

s amis...

pouvait ébran-

et cet homme ;

adresse capter

ber le bandeau

de Sairmeuse

ts à ceux du

irez pas, Lache-

z pas sourd à

on... Vous êtes

me, songez à

responsabilité

z...Quoi ! sur

aginaires vous

de milliers de

l'existence de

n vous l'a dit,

ne pouvez ré-

z être trahi, je

êtes trahis !...

l'anxiété du

de cette scène

andie, la robe

son geste vé-

vibrante, tout

porter le trouble

s ferme.

table horreur

ix secondes

neur. Il était

qu'il était re-

ns profond de

qui fût adve-

tion de Chan-

s'avança, bran-

double :

om de Dieu !...

ien du temps

ABONNEMENT  
Par année ..... \$3.00  
Pour six mois ..... 1.50  
Pour quatre mois ..... 1.00  
Edition Hebdomadaire ..... \$1.00  
Administration et Rédaction,  
524, Rue Sussex.

# LE CANADA

"RELIGION ET PATRIE"

## LE CANADA

Ottawa, 18 Août 1886

### FAITES-VOUS INSCRIRE

Nous, Canadiens-Français, nous nous agitions beaucoup en temps d'élection, mais nous sommes d'une apathie désespérante lorsqu'il s'agit de la révision du rôle d'évaluation ou des listes électorales. Bien peu d'entre nous s'occupent d'aller voir si leurs noms sont inscrits sur le rôle ou sur les listes, et lorsqu'arrive le temps des élections nous nous plaignons si nous n'avons pas droit de vote, et si les Anglais dont le nombre est moins grand, présentent autant de votants que nous sur les listes électorales.

Il y a là un défaut capital chez nous, défaut que nous devons corriger. La révision des listes électorales qui se poursuit actuellement dans le comté d'Ottawa vient de nous révéler d'avantage ce défaut. Dans plusieurs paroisses, et surtout dans les paroisses françaises, le reviseur n'a eu qu'à ouvrir et fermer son bureau. Personne ne s'est présenté pour faire inscrire le nom de son fils, de son gendre ou d'une autre personne qui, d'après la loi fédérale, aurait droit de vote. C'est une apathie désespérante.

Mais comme la tournée de révision n'est qu'à moitié faite, il est encore temps pour que les paroisses du bas du comté surveillent cette révision. Nous savons que dans les townships de Ripon, Hartwell et Suffolk, il n'y a pas sur les listes la moitié des noms qui auraient droit d'y être. Nous disons donc à nos lecteurs, lisez la liste des endroits où le reviseur doit se rendre, renseignez-vous sur la loi, prenez même s'il le faut un homme de loi pour vous représenter devant le reviseur et faites-vous inscrire sur la liste électorale si vous voulez avoir droit de vote aux prochaines élections fédérales. Il ne vous en coûtera pas un sou de plus, pas un sou de moins en fait de taxes municipales ou autres.

Si vous voulez être fort, si vous voulez faire respecter vos volontés, faites-vous inscrire sur la liste électorale.

### LES CHEVALIERS DU TRAVAIL

Son Eminence le Cardinal Taschereau vient de communiquer à NN. SS. les Evêques de la province ecclésiastique de Québec, la lettre suivante, contenant une décision du Saint Office, en date du 27 juin, maintenant le jugement porté en 1880, relativement aux Chevaliers du Travail.

ACHEVÉCHÉ DE QUÉBEC, 31 juillet 1886.

Monseigneur,

Le 31 mai dernier j'ai exposé à Son Eminence le Cardinal Préfet de la Sacré Congrégation de la Propagande les divergences d'opinion exprimées dans les journaux du Canada et des Etats-Unis au sujet de la société des Chevaliers du Travail, condamnée en septembre 1884. Comme on prétendait que l'effet de cette sentence se trouvait suspendu par un appel que l'on affirmait avoir été interjeté devant le Saint Siège à la suite de modifications faites aux constitutions de cette société, j'ai prié Son Eminence de faire connaître avec certitude à quoi il fallait s'en tenir.

Une lettre de Son Eminence le Cardinal Simeoni (No 3020) du 12 juillet courant, m'informe que le 27 juin dernier, le Saint Office après avoir examiné de nouveau la question, a maintenu son jugement de 1884 absolument dans les mêmes termes reproduits de sa lettre : " Spectatus principis, organismo ac soc' e' atis Equitum laborum prout

" exponuntur, ipsam recensendam esse inter prohibitas a Sancta Sede juxta instructionem hujus supernae Congregationis diei 10 maii 1884 et ad mentem. Mens est ut commendatur episcopis ut tam quoad delatum quam quoad similes societates procedant ut remedia adhibeant secundum mandata et consilia quae in eadem instructione continentur. " " Vu les principes, l'organisation et les statuts de la société des Chevaliers du Travail tels qu'ils sont exposés, cette société doit être rangée parmi celles qui ont été condamnées suivant l'instruction de cette suprême congrégation le 10 mai 1884 " et ad mentem. Mens est, que les Evêques soient engagés à procéder, tant contre cette société que contre les autres de même genre, et à employer les remèdes ordonnés ou conseillés dans la dite instruction. "

Votre Grandeur se rappelle que dans ma consultation du 5 octobre 1883, je n'ai rien opposé par moi-même sur les principes, l'organisation et les statuts de cette société, mais que j'ai transmis purement et simplement au Saint Siège une copie authentique imprimée de ces résolutions, avec prière de les examiner d'autant plus soigneusement que cette société paraît embrasser tous les genres de travaux et de travaux-légers, comme, au reste, son nom l'indique clairement.

Il y a longtemps que l'on invoque un prétendu appel au Saint Siège pour faire croire que l'on peut, en attendant une décision finale, continuer à s'enrôler ou à rester dans la société, pourvu que l'on soit sincèrement disposé à obéir à la sentence que cet appel aura provoqué.

Le silence absolu que le Saint Office a gardé sur ce prétendu appel, dans la décision que je communique au jourd'hui à Votre Grandeur, prouve que cet appel n'a pas été envoyé au Saint Siège et qu'en invoquant comme moyen de protection contre la sentence de septembre 1884, on veut tromper les catholiques.

Si cet appel a été réellement interjeté, il est impossible que le Saint Office n'en ait pas été saisi, car cette matière est de son ressort exclusif. Alors la décision du 27 juin, que je communique à Son Eminence le cardinal Simeoni, en serait la réponse. La première sentence se trouve confirmée en sa forme et teneur.

Puisque dans cette dernière décision comme dans la première, le Saint Office recommande aux Evêques [commendatur episcopis] de procéder contre cette société en la manière prescrite dans l'instruction du 10 mai 1884, je ne vois pas qu'il y aise maintenant à avoir de doute sur la règle à suivre par les catholiques du monde entier, sur lequel s'étend la juridiction de cette sacrée congrégation.

Ayant rempli mon devoir en communiquant à Votre Grandeur, cette décision du Saint Siège, je la prie d'agréer l'assurance de mon dévouement.

E. A. CARDINAL TASCHEREAU, Archevêque de Québec.

### ÇA ET LA

Le nombre des visiteurs à l'exposition coloniale pour la semaine finissant le 24 juillet a été de 166,791. Total jusqu'à ce jour, 1,970,398.

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, nous croyons que les élections générales dans la province de Québec, auront lieu le 25 septembre.

Sir Charles Tupper s'embarquera pour le Canada le 19 août. Son séjour ici ne sera que de six semaines. Le Haut Commissaire va conférer avec le gouvernement canadien au sujet de l'établissement d'un musée colonial permanent à Londres.

M. J. E. Vannier, ingénieur civil, est de retour à Montréal depuis hier matin de la région de la rivière Gatineau, avec tous ses ingénieurs. Il vient de finir les explorations qu'il avait été chargé de faire de St Jérôme à Notre-Dame du Désert, pour faire le tracé du chemin de fer Montréal et Occidental.

Le collège d'agriculture de Guelph, Ontario, vient d'expédier une quantité considérable de beurre à Edimbourg, Ecosse. Ces exportations doivent se continuer régulièrement.

Les exportations de phosphates ont été plus considérables cette année que l'année dernière. Dans la vallée de l'Ottawa plusieurs compagnies sont en pleine activité. Une compagnie anglaise employée à cette industrie (13) hommes et extrait 7,000 tonnes de phosphate. La " Dominion Mining Company " en a exporté 5,000 tonnes, et la mine " Emerald " a obtenu en 1886 un rendement de 1,000.

Les salaires payés aux ouvriers varient entre \$1.00 à \$1.40 par jour. La profondeur des mines atteint de 60 à 300 pieds.

25,000 tonnes de phosphate ont été expédiées dans le cours de l'année dernière. Le prix obtenu en Angleterre a été de \$20 par tonne, c'est à dire \$2 de moins qu'en 1883. Les mines de phosphate du district d'Ottawa sont inépuisables.

### LETRE DE TROIS-RIVIERES

Trois-Rivières, 16 août.

Vous désirez avoir des nouvelles de la cité trifluvienne ; au premier abord, ça vous paraît facile à vous qui n'avez qu'à demander, mais le difficile de la tâche reste du côté de l'écrivain, qui ne voit guère matière à une chronique ou même à une " lettre " quelconque dans ce qui a lieu à Trois-Rivières.

Du premier janvier à la Saint-Sylvestre, vous n'ignorez pas que Trois-Rivières reste, à peu d'exceptions près, dans le statu quo ; les nouvelles sont toujours les mêmes ; les citoyens étant tous de braves et paisibles gens, tous se contentent et s'estiment à l'égal de frères. Les disciples de Thémis sont en très-grand nombre et s'il survient parfois une petite dispute, un petit désaccord, l'harmonie est vite rétablie et quelques instants après la fermeture du Palais de Justice les parties belligérantes ne se rappellent déjà plus leur animosité, et s'en vont à leur domicile en causant comme d'anciens amis qui se revoient après une longue absence.

C'est ainsi que se passent les choses en l'an de grâce mil huit cent quatre vingt six, dans la bonne petite ville trifluvienne.

Malgré sa tranquillité, cependant, notre ville a fait cette année un grand pas ; elle a donné l'exemple à ses deux sœurs aînées, Québec et Montréal ; elle a payé un juste tribut à la mémoire de son fondateur Lavolette, et les étrangers qui nous visite admirent sur son socle de pierre, dans l'endroit le plus beau du Plateau, l'œuvre admirablement exécutée de l'artiste Hébert. C'est le 14 juillet dernier que la statue a été dévoilée et vous avez dû voir par les journaux les détails de cette belle fête. Le Paris Canada qui s'intéresse à tout ce qui fait la gloire des Canadiens-français, disait à ce sujet :

" Le 14 juillet dernier, la ville des Trois-Rivières élevait un superbe monument à son fondateur, Lavolette. Cette œuvre réalise une heureuse inspiration. Il y a déjà près de trois siècles, en 1634, que Lavolette partait de Québec pour aller fonder Trois-Rivières en compagnie des pères Brébeuf et Daniel. Cette statue est un ornement qui fait honneur aux citoyens de Trois-Rivières. Québec et Montréal, qui doivent nécessairement élever des monuments à leur fondateur — il y a longtemps que la chose aurait dû être faite — seront forcés maintenant d'embellir le pas sur Trois-Rivières. Elles ont été devancées par leur cadette ! "

Plusieurs ouvriers sont activement occupés à peindre l'extérieur du bureau de poste, travail qui, une fois terminé, donnera une belle apparence à cet édifice. Le magnifique bloc que fait ériger M. Adolphe Balcar, coin des rue Notre-Dame et des Forges, avance rapidement. Les vastes magasins en seront ouverts à l'automne. Ce bloc sera l'un des plus

beaux de Trois-Rivières et personne ne regrettera, en le voyant, l'ancienne bicoque qui a été détruite par le feu l'hiver dernier.

Le " Canada " est passé vers 11 heures hier soir, venant de Québec avec l'excursion des employés de la compagnie du Richelieu, qui a été un véritable succès. Les excursionnistes ont été salués par des hourrahs frénétiques et l'on répendit à bord en demandant trois hourrahs pour les trifluviens, avec accompagnement de musique par la bande du 65ème.

Trois-Rivières, cette année, possède deux corps de musique de première classe : " L'Union musicale et " L'Harmonie Trifluvienne " qui rivalisent à qui fera la meilleure musique. Tous deux sont également forts et la palme n'a pas encore été décernée. A tendons un concours.

Si à Ottawa, le jeu de Cross fait fureur, il n'en est pas de même ici où il est inconnu ; c'est le cricket qui tient le haut du sport, et les amateurs s'en donnent à satiété. Les courses de chevaux ont aussi leur large part d'attraction par tout le district. Aujourd'hui, près de cent trifluviens se sont rendus à Nicolet pour assister aux courses ; la pluie, qui est tout à fait de mode, cette année, a dérangé nombre de paris et causé plus d'un désappointement.

Ma lettre ne serait pas complète sans un mot de politique. Ici, comme ailleurs, on parle beaucoup des élections provinciales, dans les cercles d'inimités. Les journaux ont été assez discrets jusqu'à présent sur cette question, mais ils commencent à l'aborder petit à petit. Le Journal des Trois-Rivières, le vétéran de la presse trifluvienne, n'a pas encore dit un mot de l'élection locale ; il s'est borné jusqu'à présent à parler du comté de Champlain où la lutte est virtuellement engagée. La Liberté et La Sentinelle, dont les bureaux sont voisins, gardent aussi le silence sur cette question. Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que M. Turcotte aura un adversaire, et je ne crois pas me tromper en disant que ce sera M. Arthur Olivier, jeune avocat, que ses amis ont vivement sollicité d'accepter la candidature, dans les intérêts du parti ministériel et qui est digne en tout points de représenter le beau comté de Trois-Rivières dans l'assemblée législative.

Le chemin de fer des Basses Laurentides et du Saguenay est terminé sur un assez long parcours et l'on se propose d'en faire l'inauguration vers la mi-septembre. Comme ce sera un événement qui ouvrira une ère de prospérité pour notre ville, la démonstration sera grande et il est à espérer que toute la presse canadienne, sans exception celle d'Ottawa — cela va sans dire — qui prend tant d'intérêt aux œuvres de chemins de fer et de colonisation, y assistera. Je vous dis donc : au revoir ! dans la belle vallée du Lac St-Jean ! avec l'espérance d'être bientôt invité à une fête semblable dans la fertile région du Lac Témiscamingue qui sera sillonnée elle aussi par les locomotives du chemin de fer Loug Sault et Témiscamingue.

### TRIFLUVIEN.

### BULLETIN ELECTORAL

M. Chs. Champagne sera candidat à Hochelaga, en opposition à M. Beaubien.

M. l'avocat Charland, de Joliette, sera candidat à Joliette en opposition à M. McConville.

Il n'y a pas encore de candidat connu contre M. Nantel, à Terrebonne, M. Therrien s'étant retiré de la lutte.

Il y a deux candidats oppositionnistes dans le comté de Berthier, et deux candidats conservateurs dans le comté de Jacques-Cartier.

### MARIAGE

A Brockville, le 16 du courant, M. L. R. Voigny, ingénieur civil, attaché au département de l'Intérieur, Ottawa, conduisait à l'autel, mademoiselle Mary Isidore Merron, fille aînée de J. Marron, écr., de Brockville.

## Courrier de Montréal

— Il y avait quinze noms sur la liste à la cour du Recorder, hier.

— Hier matin, la police de la ville n'avait pas de liste de prisonniers.

— La batterie de campagne part demain pour camper douze jours à l'île.

— On dit que, l'autre jour, un fonctionnaire public de cette ville a perdu \$250 au jeu.

— M. C. A. E. Gagnon, député de Kamouraska, à la législature de Québec, est à Montréal.

— Les semaines dernières, il y a eu 63 inhumations au cimetière catholique et 21 au cimetière protestant.

— Le corps de police du havre a été augmenté de six hommes, ce qui en porte le nombre à trente-sept.

— L'excursion au clair de lune, à bord du Berthier, qui devait avoir lieu lundi soir, a été remise à ce soir.

— L'honorable juge Berthelot, fait construire actuellement une magnifique maison rue Saint-François-Xavier, en face de la rue Saint-Sacrement.

— Il y aura, lundi, réunion spéciale du conseil de ville, pour prendre en considération le rapport de la commission relative aux inondations.

— Francis Mooney, accusé et convaincu d'assaut grave sur la personne de M. Miogno, a été condamné à \$30 d'amende ou à deux mois de prison.

— M. Seath et Daveloy ont été nommés curateurs conjoints aux biens de M. M. J. et A. Roy, faillis. M. James Corbell, a été nommé inspecteur.

— Alphonse Lafond, accusé et convaincu de vol de montre au préjudice de M. N. Beaudry, a été condamné à trois mois de prison par Son Honneur le juge Desnoyers.

— Hier matin, vers cinq heures et demie, un matelot, Henry Houghton, a été frappé de mort subite dans sa maison de pension, No 2 rue Foudroyant. Le coroner a été notifié.

— La Banque des Marchands doit émettre sous peu de nouveaux billets de \$50 et de \$100, datés le 2 juillet 1886, qui sortent des ateliers lithographiques de la " British American Bank Note Co. "

— Trois matelots, ayant pris quelque chose, ont oublié de retourner à leur navire, et ont été recueillis par la police. Hier matin le magistrat les a renvoyés après leur avoir fait des remontrances sévères.

— Les courses, qui devaient avoir lieu hier, au Parc Lévesque, ont été remises à aujourd'hui, à cause de la pluie. Ces courses promettent d'être les plus intéressantes de la saison, vu le grand nombre d'enfées.

— M. J. B. Burland abandonne la présidence de la compagnie télégraphique Burland, pour se reposer et donner tout son temps à la " British American Bank Note Co. " M. E. G. O'Connor est nommé gérant à sa place.

— Arthur Lavardure, un bambin de 14 ans, qui a déjà passé par l'école d'industrie, s'est enivré, et hier matin son frère est venu témoigner contre lui à la cour du recorder. Il a été condamné à un nouveau terme de 3 ans.

— Dans l'affaire Corriveau, hier matin, M. Greenshield a présenté en cour une requête à l'effet d'autoriser la banque d'E change à accepter un immeuble en paiement d'une somme de \$30,000, due par le défendeur. Cette requête a été accordée.

— Thomas Wilkinson, de la Pointe Saint-Charles, est venu hier matin à la cour de police, portant une large blessure à la tête, demander l'arrestation de John McCallister dit Fred Lapensee, qui l'aurait assailli brutalement. Des mandats d'arrestation ont été émis par la cour.

— M. Adolphe Gravel, rentier, demeurant rue Cadieux, quartier Saint-Jean-Baptiste, était à prendre son déjeuner avec sa famille et s'est assis à la table. A ce moment, sa femme et ses enfants s'empressèrent autour de lui et firent aussitôt appeler le médecin " mais celui-ci n'arriva que pour constater la mort de M. Gravel. Le défunt était âgé de 53 ans, et il est probable que sa mort est due à l'apoplexie. "

### MIRACLE

DEUX FILLES RESSUSCITÉES  
Delle Louisa, Corbeille, âgée de 18 ans, ayant été condamnée aux Etats-Unis par les médecins comme consomptive incurable, est venue à Montréal, à l'Hôtel-Dieu, et elle y a demeuré trois semaines. Après les examens des médecins, on lui a encore donné la même condamnation, et son frère est allé la chercher et l'a fait examiner de nouveau par un médecin habile, en dehors de l'hôpital, et il lui a dit la même chose, que les remèdes étaient inutiles. Son frère la conduisit chez lui, No 340 rue Saint-Dominique, et immédiatement lui administra le remède de M. Leduc pour la coqueluche et après avoir pris la première dose elle a commencé à vomir ce qu'il y avait d'attaché sur les poumons et continué à vomir de temps en temps et cracher jusqu'à 12 jours. Elle est maintenant hors de danger.

Delle Tilda Robinson, demeurant au No 641 rue Saint-Laurent, avait une mauvaise toux depuis plusieurs années et au mois d'octobre dernier, la toux a augmenté sérieusement, elle a commencé à faire des efforts pour vomir et renvoyer des filasses. Elle a toujours continué à avoir les mêmes symptômes et la maladie jusqu'à dernièrement, quoiqu'on l'avait fait soigner à l'Hôpital Général anglais et par plusieurs autres médecins d'ailleurs. Voyant qu'elle devenait si faible et en danger, il a fallu une consultation de médecins et on a déclaré que c'était la consommation et maladie de cœur et elle devait attendre la mort d'heure en heure. Ayant entendu parler du remède de M. Leduc pour la Coqueluche, elle a commencé à en prendre et immédiatement elle s'est sentie soulagée et en deux jours le vomissement de filasses a cessé et elle commença à cracher du rhume et de la matière et elle est maintenant hors de danger.

Ces remèdes sont en vente au No 634 rue Saint-Laurent, Montréal, et à Hull, et ont été brevetés le 16 juillet 1886.

### ANNONCES

Première insertion, par ligne..... \$0.10  
Tous les jours..... 0.05  
Trois fois par semaine..... 0.04  
Une fois la semaine..... 0.03

Avis de Naissance, Mariage ou Décès..... 0.05

La Société de Publicité, PAROISSIENS.

## Gare les Amorcees

Parce que des pièges en sont tout près

Les finauds du commerce, comptant sur la bêtise d'une notable portion du public, annoncent qu'ils vendent telle chose pour telle somme, qui est au-dessous du prix courant généralement connu. Leur calcul est de mettre sous l'impression qui vendent à meilleur marché que leurs confrères et qu'il est avantageux d'acheter chez eux. En effet, les personnes crédules, animées d'une confiance mal-placée, paient ces magasins, où elles paient des prix exorbitants pour les effets dont elles ne savent juger la qualité et la valeur. Ces ne savent juger la qualité et la valeur. Ces commerçants n'ont pas de prix fixes. Leurs demandes varient suivant le plus ou moins d'inexpérience, ou même de bonne foi, des acheteurs. La preuve : c'est qu'ils finissent le plus souvent par accepter une somme bien moindre que celle qu'ils ont d'abord déclaré être ce qu'il y a de plus raisonnable. D'ailleurs, n'est-il pas fort désagréable d'être obligé, sous peine de payer trop, de discuter et implorer, en un mot de soutenir un combat de paroles avec un commis, à qui l'habitude de la chose donne sur vous un avantage considérable ? Vous ne savez quand arrêter votre marchandement : d'un côté craignant de ne pas avoir amené le vendeur à son plus bas prix ; et de l'autre côté redoutant l'inutilité de nouveaux débats. Une personne sage achètera quelquefois l'article particulier dont le bas prix est annoncé, mais nul autre, sachant que la réduction sur l'un n'est qu'un attrappe-nigaud pour faciliter une augmentation illégitime sur les autres.

Au magasin tenu par le soussigné, il n'y a QU'UN SEUL PRIX

pour le comptant et qu'un seul prix pour le crédit, marqués en chiffres ordinaires. Pas de marchand secret. Les marchandises y sont vendues à aussi bas prix que le permettent leur achat en gros au comptant, une administration économique de l'établissement et une grande modération dans la recherche du profit. L'encouragement accordé jusqu'au jour d'hui à cette maison, par le public, est la démonstration de ce qui précède.

MEUBLES. POELES  
Plume, Matelas, Lits à Ressorts, Vaincelles, Verre, Ferblanterie, Bâtiments de Cuisine, Coutellerie, etc.

E. D. D'Orsonnens, GERANT

Vis-à-vis le Gros Orme

Rue Principale, Hull

B. G.

## AU BON MARCHÉ !

Coupons à moitié prix. Habillements d'enfants moitié prix.

Toile cirée pour tables, 15 cents la verge.

Mousseline blanche, moins que le prix coûtant.

Couvertures de laine salies, moins cher qu'à la manufacture.

Conditions comptant.

Un seul prix.

BRYSON GRAHAM et Cie,

150, 152, 154, rue Sparks.

& Cie.